

Wallonie: la consultation populaire, ça y est!

■ Il faudra la signature de 60 000 Wallons pour la mettre en place.

Enfin !, diront les plus impatients. La consultation populaire devrait voir le jour en Wallonie sous cette législature. Les quatre partis (CDH et PS dans la majorité, MR et Ecolo dans l'opposition) ainsi que le député indépendant (ex-PP) André-Pierre Puget sont enfin tombés d'accord au sein de la commission spéciale du renouveau démocratique chargée au début de la législature de plancher sur des décrets susceptibles de réconcilier le monde politique avec le citoyen.

Et c'est peu dire que depuis sa mise en place, cette commission donnait le sentiment d'être en plein naufrage au vu du peu d'avancements enregistrés dans les dossiers. Manifestement, les députés wallons se sont rendu compte de l'image qu'ils donnaient en n'aboutissant pas dans un dossier qui semblait pourtant tout cuit.

Et même si le texte doit encore faire l'objet d'une validation formelle de la part des groupes politiques concernés, l'affaire semble enfin entendue. Rappelons encore que pour voter une

telle disposition, le parlement wallon devra réunir une majorité des deux-tiers, d'où la nécessité de discuter avec le MR surtout, et avec Ecolo pour la légitimité.

2% dans chaque circonscription

Il nous revient que pour organiser une consultation populaire, 60 000 signatures de citoyens wallons seront nécessaires. Une autre condition complémentaire imposera de voir parmi les signataires au moins 2 % des citoyens de chaque circonscription électorale wallonne.

Les sujets qui pourront être abordés devront toucher aux compétences attribuées à la Wallonie et ne pourront en aucun cas porter sur les questions de finances (taxes, redevances, etc.). Concrètement, il ne pourra être demandé d'organiser une consultation populaire demandant l'abrogation de la télé redevance.

En début de législature, le PS et le CDH de leur côté, le MR et le député PP (désormais indépendant) avaient déposé différents textes. Ils ont été ensuite envoyés pour avis au Conseil d'Etat. Les députés qui ont négocié ce décret ont évidemment dû en tenir compte.

Stéphane Tassin